

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'US EPA en voie d'approuver le biocide d'Amoéba pour un usage dans les systèmes de refroidissement fermés

Lyon (France), le 10 août 2022– 17h45 - AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de développement, informe que l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (US EPA) a émis une pré-décision favorable suite à l'évaluation du dossier de demande d'autorisation de *Willaertia magna* C2c Maky comme substance active biocide dans les systèmes de refroidissement.

L'EPA a conclu que l'amibe *Willaertia magna* C2c Maky et les produits BIOMEBA la contenant peuvent être autorisés sur le territoire des Etats-Unis pour une utilisation biocide dans les systèmes de refroidissement fermés, pour le contrôle de la boue microbienne (bioslime), le contrôle de la corrosion induite par les micro-organismes et le contrôle de la flore microbienne générale dans les eaux des tours de refroidissement.

Compte tenu des ultimes étapes administratives nécessaires à l'US EPA pour finaliser la procédure, la délivrance de l'autorisation pour la commercialisation des produits est attendue au plus tard fin 2022.

« C'est une nouvelle historique qui vient de nous être adressée par l'US EPA. Amoéba a été légitimée dans sa demande d'utilisation d'un microorganisme dans le traitement du risque bactérien dans l'eau. Nous allons maintenant affiner notre analyse du potentiel de marché sur ce type de systèmes fermés. Nous espérons que le pragmatisme des agences réglementaires nord-américaines puisse un jour inspirer les agences européennes. Cette décision vient ajouter une note très positive à l'engouement mondial déjà en place pour notre application biocontrôle et va influencer le développement futur de l'entreprise », déclare Fabrice Plasjon, Président Directeur Général de Amoéba.

À propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Md€ (3). À terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux États-Unis, Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedomia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

Contacts:**Amoéba**

Valérie FILIATRE

Directeur Général Adjoint

04 26 69 16 00

v.filiatre@amoeba-nature.com**Calyptus**

Relations investisseurs & Presse

Nicolas HELIN / Mathieu CALLEUX

01 53 65 37 90 /91

amoeba@calyptus.net**Avertissement**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 Avril 2022 sous le numéro D22-0280 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.